

**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

## BILAN DU GARANT

Concertation préalable sur le  
projet de SAGE des 6 Vallées (76)

25 mai – 22 juin 2019

Garant : Pierre GUINOT-DELERY

Le 22 juillet 20

## Table des matières

<b>Fiche d'identité du projet</b>	<b>page 3</b>
<b>Chiffres clés de la concertation</b>	<b>page 4</b>
<b>Contexte du projet</b>	<b>page 6</b>
<b>Dispositifs de garantie de la concertation</b>	<b>page 7</b>
<b>Organisation et déroulement de la concertation</b>	<b>page 8</b>
<b>Résultats de la concertation</b>	<b>page 11</b>
<b>Avis du garant sur le déroulé de la concertation</b>	<b>page 12</b>
<b>Recommandations au maître d'ouvrage</b>	<b>page 14</b>
<b>Annexes</b>	<b>page 15</b>

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE** : Les deux syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec.

- **CONTEXTE** : les organismes mentionnés ci-dessus ont délibéré à l'unanimité, au début 2013, en faveur du lancement d'une démarche d'élaboration commune d'un SAGE. Le préfet coordonnateur de bassin a validé la demande en août de cette même année.

L'arrêté préfectoral de délimitation de périmètre du SAGE a été publié le 23 février 2015, celui concernant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 29 octobre 2015.

La CLE a validé la phase de diagnostic le 18 décembre 2018.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION** :

La carte ci-dessous présente le territoire de mise en œuvre du SAGE :



Ce secteur se trouve dans le district hydrographique Seine-Normandie, au sein du département de la Seine-Maritime, au Nord-Ouest de Rouen, en rive droite de la Seine. Le territoire s'étend sur une surface de 395 km<sup>2</sup> et regroupe 65 communes.

65000 habitants sont recensés sur la zone, avec trois communes concentrant la majorité de la population : Barentin, Yvetot et Pavilly. La densité de population y est estimée à 165 habitants/km<sup>2</sup>, à comparer aux 199 habitants/km<sup>2</sup> de la Seine-Maritime et à la moyenne nationale de 115 habitants/km<sup>2</sup> (France métropolitaine).

Le territoire repose sur l'aquifère régional de la craie altérée de l'estuaire de la Seine.

Celui-ci représente l'unique ressource en eau potable.

Quant au réseau hydrographique, il est constitué de six cours d'eau :

L'Ambion, la Sainte- Gertrude, la Rançon, la Fontenelle, l'Austreberthe et le Saffimbec.

- **OBJECTIFS** : d'une manière générale, les SAGE constituent des outils de planification recherchant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur un territoire. Ils sont opposables aux pouvoirs publics et aux tiers. Tel est bien le sens de la démarche engagée ici et des orientations présentées à la concertation. Elles s'appuient en outre sur les données spécifiques de la zone concernée, détaillées ci-dessous (cf « contexte du projet »).
  
- **CARACTÉRISTIQUES** : co-pilotage entre deux syndicats de bassins versants (cf ci-dessus).
  
- **COÛT** : non déterminé à ce jour.
  
- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE** : le projet de SAGE des 6 Vallées sera validé en CLE en janvier 2020. Après enquête publique, sa validation définitive au niveau préfectoral est envisagée pour le début de l'année 2021. Comme tous les documents de cette nature, il devra être révisé au bout de six années.

## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS** :
  - Décision d'organiser une concertation : saisine de la CNDP le 14 janvier 2019
  - Désignation du garant : 6 février 2019
  - Dates de la concertation : du 25 mai au 22 juin 2019
  - Publication du bilan : 22 juillet 2019
  
- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION** : 65 communes du département de la Seine-Maritime correspondant au territoire couvert par les deux syndicats. A noter que ce périmètre comprend également 14 EPCI ayant une compétence dans le domaine de l'eau.

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 175 exemplaires du dossier du maître d'ouvrage
- 300 tracts distribués
- 120 questionnaire « grand public » diffusés
- **Panneaux de présentation**

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 1 stand consacré à la démarche SAGE installé lors de la « Fête de la Nature », 1<sup>er</sup> jour de la concertation
- 1 réunion publique : le 6 juin 2019

- **PARTICIPANTS :** Le tableau ci-dessous synthétise les principaux chiffres de la participation sur les supports numériques utilisés :

Facebook						
Nom	Date	J'aime	Partage	interactions	Personnes touchées	Vues
Rivières	20-juin	5	2	13	246	
J-7	14-juin	4	1	10	136	
Inondations	13-juin	16	6	74	747	
FB live réunion publique	06-juin	8	1	62	408	180
Eau potable	03-juin	4	6	47	242	
Lancement	27-mai	12	2	98	769	
Lancement	21-mai	3	5	32	419	
TOTAL		<b>52</b>	<b>23</b>	<b>336</b>	<b>2967</b>	<b>180</b>
Twitter						
Engagements totaux	22					
Site internet						
Visites de la page	93					

En ce qui concerne le site internet dédié, **6 commentaires** (observations et questions développées ci-dessous dans la partie « Déroulement de la concertation ») ont été postés.

Environ 500 entrées ont été recensées à l'occasion de la Fête de la Nature du 25 mai. Cet événement annuel organisé à Villers-Ecalles attire un public familial. Compte tenu de l'aménagement du site en « parcours », on peut estimer que la plus grande partie des visiteurs sont passés par le stand sur lequel était présenté la démarche du SAGE. De l'observation que j'ai pu y faire durant mes trois heures de présence, il est permis d'estimer à au moins **400** les personnes ayant marqué un arrêt, pris connaissance des documents et/ou écouté les explications fournies (cette estimation est corroborée par la centaine

de questionnaires remplis et déposés ce jour-là dans « l'urne » : en effet, il était le plus fréquent que, se présentant en groupe, les visiteurs « délèguent » à l'un d'entre eux le traitement du document).

La réunion publique du 6 juin à Sainte-Marie-des-Champs a rassemblé **une quarantaine de personnes** dont une large majorité d'élus locaux et de responsables associatifs. A noter toutefois le succès remporté par la retransmission via un réseau social (cf ci-dessus) qui permet de mieux apprécier l'impact réel de l'événement.

## CONTEXTE DU PROJET

Après l'établissement de l'état initial, la réalisation du diagnostic constitue la deuxième étape d'élaboration d'un SAGE. Il s'agit de préciser les données de l'état initial et de déterminer les aspects prioritaires sur lesquels fonder la stratégie à mettre en oeuvre durant la période d'application du schéma.

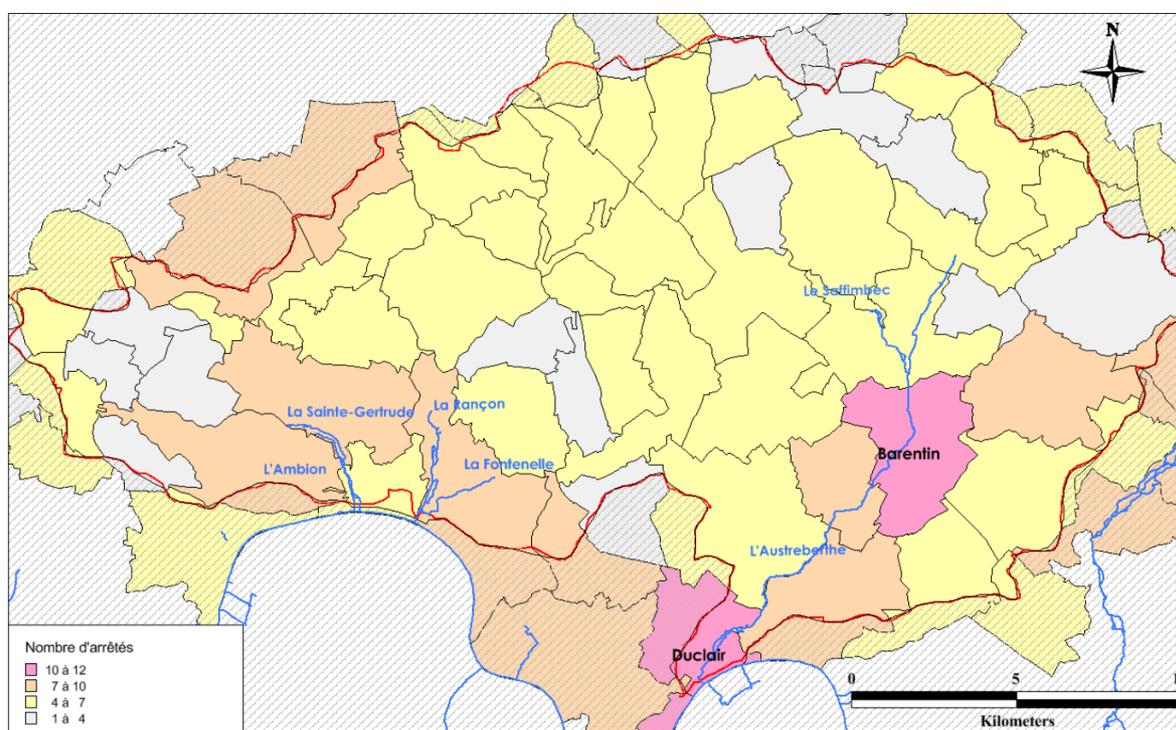
La CLE a validé le diagnostic lors de sa réunion du 18 décembre 2018.

*Trois enjeux forts se dégagent de ce document :*

### 1 - La maîtrise du risque inondation :

Toutes les communes du périmètre ont connu au moins un arrêté de catastrophe depuis 1982, ce que montre la carte ci-dessous :

Nb d'arrêtés de catastrophe naturelle par inondation et coulée de boues entre 1982 et 2016



Outre la sensibilité évidente du territoire au phénomène, on constate le plus grand nombre d'arrêtés pour les communes les plus peuplées situées en bordure de rivière. La commune de Duclair a été la plus

impactée avec 12 arrêtés en l'espace de 30 ans.

La présence de sols limoneux contribue aux phénomènes de ruissellement. Il apparaît toutefois clairement que d'autres éléments liés à l'activité humaine rentrent en ligne de compte comme l'artificialisation des sols en zone urbaine et la disparition des couverts permanents (surfaces en herbe, forêts) ailleurs. Pour le second point évoqué, l'évolution est aggravée par la méconnaissance de certaines dispositions en vigueur (par exemple le non-respect des avis émis par les syndicats de bassin versant ou la non-consultation, pourtant obligatoire, de ces derniers). Enfin, il est constaté une moindre mobilisation autour de l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce initiés voici quelques années.

## **2 – La préservation de la qualité de la ressource en eau :**

Les eaux des cours d'eau et les eaux souterraines du territoire des 6 Vallées se caractérisent par des concentrations importantes en nitrates, supérieurs au seuil de vigilance (25mg/L). En particulier, les cours d'eau de la Sainte-Gertrude et la Rançon apparaissent comme les plus impactés ( $\approx 32$  mg/L) et les captages de Limésy (alimentant un tiers de la population du SAGE) et d'Héricourt en Caux (alimentant une partie de la population du territoire du SAGE). Le diagnostic souligne que le dérèglement climatique peut également induire une augmentation des concentrations en nitrates.

En ce qui concerne les pesticides, les teneurs sont en général conformes au bon état chimique et au bon état écologique des masses d'eaux de surface. Des dépassements sur les eaux souterraines de la norme de  $0,1 \mu\text{g/l}$  sont toutefois observés sur les captages de Limésy ainsi que d'Héricourt en Caux. Ce phénomène justifie une attention particulière intégrée dans les objectifs du SAGE.

Enfin, les captages de Limésy, de Maulévrier-Saint Gertrude et d'Héricourt en Caux connaissent une particulière sensibilité à la turbidité après les fortes pluies en raison de l'engouffrement des ruissellements chargés de matières en suspension vers les eaux souterraines.

## **3 – Valorisation des milieux aquatiques :**

Plusieurs constats ont conduit à intégrer cet enjeu dans la stratégie du SAGE : la sédimentation dans les cours d'eau des particules fines érodées colmate leur lit et homogénéise les habitats physiques ; l'artificialisation en milieu urbain du lit et des berges modifie les écoulements ; l'exploitation de la force motrice, l'agriculture et l'industrialisation ont généré le recalibrage et rectification des tracés des cours d'eau ; Les ouvrages en travers (seuil, barrage ...) perturbent le déplacement des sédiments et la circulation des poissons. Les espèces invasives, tant animales que végétales limitent la biodiversité des cours d'eau.

## **DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION**

La gestion de la concertation préalable a été confiée à la personne en charge de l'animation du SAGE » dont le poste est partagé entre les deux syndicats de bassins versants qui portent la démarche. Elle a été notamment assistée dans ce travail par sa collègue chargée de mission « culture du risque et communication » au sein du syndicat mixte « Austreberthe et Saffimbec » (Smbvas).

Le premier contact a été établi lors d'un rendez-vous téléphonique le 1<sup>er</sup> mars 2019. Par la suite, l'essentiel du travail s'est déroulé par messagerie, conversations téléphoniques et échanges de documents en format numérique. Les principes de la concertation, le rôle du garant et des propositions quant au déroulement du processus ont été formulés par mes soins via un mémo adressé le 3 mars par courrier électronique.

Deux réunions de travail ont été organisées dans la phase préparatoire :

- Le 3 avril à la cité administrative de Rouen avec les services de l'Etat assurant le suivi de l'élaboration du SAGE. Cette rencontre a permis de cerner les enjeux de la démarche.
- Le 4 avril à Villers-Ecalles dans les locaux du Centre « Eau, risque et territoire » (CERT), siège du Smbvas. A cette occasion, j'ai rencontré M. Sylvain Garand, président de la CLE, organe délibérant du SAGE et, par ailleurs, maire de la commune de Saint-Martin de l'If, ainsi que M. Michel Cortinovic, président du Smbvas. A cette occasion ont été déterminé le calendrier de la concertation préalable et les principaux outils en permettant le déroulement.

Au cours de cette phase préparatoire, j'ai pu constater, soit lors des entretiens, soit en consultant le procès-verbaux des différentes instances, qu'en tant que telle l'élaboration du SAGE ne suscitait pas de réactions négatives ou de tensions particulières. En témoigne le fait que l'état initial comme le diagnostic ont été adoptés sans opposition alors même qu'ils mettaient en évidence certaines problématiques autour des pratiques agricoles ou du développement de l'urbanisation dont le traitement ultérieur pourrait, d'ailleurs, donner lieu à difficultés.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est déroulée du 25 mai au 22 juin 2019. L'annonce en a été réalisée dans les délais prescrits, soit 15 jours avant le démarrage, à la fois par avis publié dans la presse locale et par voie d'affichage dans les communes du territoire concerné. De plus, un contact a été établi par le président de la CLE auprès de la presse locale (presse écrite, radio) en vue d'expliquer la démarche avant son démarrage effectif.

Deux types de relais ont été utilisés pour faire vivre le processus :

### **1 - Les outils numériques**

**Le site internet du Smbvas** : une place significative a été attribuée à la concertation préalable sur le site de ce syndicat mixte vers lequel renvoyaient tous les supports annonçant la consultation. Ainsi pouvait-on y trouver : une description de ce qu'est un SAGE en général et la présentation spécifique de celui des 6 Vallées ; des synthèses de l'état initial et du diagnostic ; un document dit « de concertation » dans lequel était énoncés, schémas à l'appui, les principaux enjeux du SAGE et, pour chacun d'entre eux, les orientations envisagées dans le projet en préparation. C'est dans ce cadre qu'étaient décrits objectifs et modalités de la concertation préalable ; une vidéo de 25 mn intitulée « à l'école de l'eau » (disponible sur YouTube) reprenant de manière détaillée la démarche du SAGE et tous les sujets la nourrissant ; une Foire Aux Questions.

Outre ces informations permettant la prise de connaissance de ce qui constituait les thématiques de la concertation, la possibilité était offerte de poster un commentaire ou une question. C'est également sur ce site qu'était mentionnée l'adresse mail du garant.

**Les réseaux sociaux** : comme le montraient déjà les données recensées ci-dessus à propos du nombre de participants, une forte exposition a été donnée à la concertation sur Facebook et, dans une moindre mesure, sur Twitter.

## **2 – Les évènements publics**

**La Fête de la Nature** : la date de départ de la concertation préalable a été retenue pour la faire coïncider avec ce rendez-vous annuel qui connaissait, en 2019, sa 5<sup>ème</sup> édition. Au niveau local, cette manifestation suscite un véritable intérêt populaire notamment en raison des animations qui y sont organisées.

Pour donner consistance au processus de consultation du public, un stand spécifique a été aménagé :



L'image ci-dessus fournit une bonne représentation de l'installation, avec la mise à disposition de panneaux d'information, d'une documentation diversifiée ainsi que du questionnaire suivant composé d'une partie avec des « questions fermées » et une autre avec la possibilité d'une expression ouverte :

## AVEZ-VOUS DES PROPOSITIONS POUR PROTÉGER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES?

NOM, COMMUNE, COLLECTIVITÉ (OPTIONNEL)

## QUESTIONNAIRE SUR LES ORIENTATIONS DU SAGE DES SIX VALLÉES

### ENJEU 1 PRÉSERVER UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS

- Favoriser une agriculture respectueuse de l'eau
- Préserver le paysage normand
- Assurer un bon traitement des eaux usées
- Améliorer la gestion des eaux pluviales
- Anticiper les pollutions de demain

### ENJEU 2 PROTÉGER, RÉHABILITER ET VALORISER LES RIVIÈRES ET LES ZONES HUMIDES

- Sensibiliser les élus et la population
- Éliminer les obstacles à la circulation des poissons
- Protéger les rivières et les zones humides
- Combattre les espèces exotiques envahissantes

### ENJEU 3 RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX INONDATIONS

- Des-imperméabiliser les villes
- Réduire le ruissellement agricole
- Sensibiliser les élus et la population aux bons réflexes en cas d'inondation
- Pérenniser les barrages de lutte contre les inondations

ENTOURÉZ POUR DONNER VOTRE AVIS SUR LA PRIORITÉ DE L'ACTION
 
 PRIORITÉ 1
 
 PRIORITÉ 2
 
 PRIORITÉ 3

La chargée de mission dédiée à l'animation du SAGE fournissait des explications et répondait aux questions des visiteurs. Il en était de même du président de la CLE qui a été présent sur le stand tout au long de la durée de la manifestation.

Il faut noter également le recours à une maquette représentant le territoire du SAGE sur laquelle pouvait être simulés de manière très simple (une vaporisation d'eau) les phénomènes de ruissellement. La photo de la page suivante donne une idée succincte de sa consistance :



**La réunion publique du 6 juin 2019** : organisée dans le secteur d'Yvetot, dans la commune de Sainte-Marie-des-Champs, elle était précédée d'ateliers pédagogiques pour permettre, avant les débats proprement dits, de s'imprégner de données du dossier et des objectifs du SAGE. Comme cela a déjà été noté, elle n'a mobilisé sur site qu'un nombre restreint d'habitants (environ une dizaine).

## RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Un objectif majeur d'une telle concertation est, évidemment, le recueil de l'avis ou des observations du public.

En ce qui concerne le questionnaire présenté ci-dessus, les résultats sont les suivants :

QUESTIONNAIRE SUR LES ORIENTATIONS DU SAGE DES SIX VALLÉES			
ENJEU 1: PRÉSERVER UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS	JE SUIS D'ACCORD	PAS D'AVIS	JE NE SUIS PAS D'ACCORD
Favoriser une agriculture respectueuse de l'eau	72	4	0
Préserver le paysage normand	69	6	0
Assurer un bon traitement des eaux usées	74	2	0
Améliorer la gestion des eaux pluviales	71	3	0
Anticiper les pollutions de demain	74	2	0
ENJEU 2: PROTÉGER, RÉHABILITER ET VALORISER LES RIVIÈRES ET LES ZONES HUMIDES	JE SUIS D'ACCORD	PAS D'AVIS	JE NE SUIS PAS D'ACCORD
Sensibiliser les élus et la population	73	2	2
Éliminer les obstacles à la circulation des poissons	67	9	0
Protéger les rivières et les zones humides	72	6	0
Combattre les espèces exotiques envahissantes	58	15	4
ENJEU 3: RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX INONDATIONS	JE SUIS D'ACCORD	PAS D'AVIS	JE NE SUIS PAS D'ACCORD
Des-imperméabiliser les villes	66	10	1
Réduire le ruissellement agricole	63	11	1
Sensibiliser les élus et la population aux bons réflexes en cas d'inondations	73	2	0
Pérenniser les barrages de lutte contre les inondations	64	8	2

Ils démontrent une adhésion massive des visiteurs aux orientations du SAGE. Ce résultat n'est pas totalement étonnant si l'on considère que les personnes qui se déplacent en une telle circonstance sont a priori sensibilisées aux questions environnementales.

La page suivante présente les réponses enregistrées sur la page du document qui permettait d'exprimer une proposition personnelle (« propositions pour protéger l'eau et les milieux aquatiques »). Même si les suggestions ou pistes évoquées n'ont pas valeur de sondage en bonne et due forme, il est intéressant de noter deux choses :

- Le fait qu'une douzaine de personnes se soient saisies de l'opportunité d'aller au-delà de leur réaction aux orientations du SAGE ;
- La place occupée dans ces expressions aux actions de sensibilisation/information/éducation avec, finalement, une prééminence des approches individuelles.

Avez-vous des propositions pour protéger l'eau et les milieux aquatiques?
Augmenter les transports en commun comme un ramassage scolaire dans les zones résidentielles
Promouvoir le ramassage des déchets dans la nature par des actions / journée de protections
Sensibiliser à la gestion des déchets et la gestion de nos ressources
Respecter les espèces et la nature
Traitement primaire des eaux de pluie avant déversement au milieu naturel
Surveiller les agriculteurs et promouvoir l'agriculture Bio même pour les élevages
Eduquer les jeunes et moins jeunes aux risques et à la préservation
Discipliner les gens
Intervention dans les écoles pour que les enfants diffusent la conduite à tenir auprès des adultes
Construire des zones hors de l'industrie
Un grand nettoyage des rivières et fleuve
Ne pas mélanger les eaux usées et pluviales
Sensibilisation de la population

Comme indiqué plus haut, peu de personnes ont fait le choix de s'exprimer via le site internet du Smbvas (aucun message n'a, par ailleurs, été envoyé sur l'adresse mail du garant).

Si l'on considère les thèmes abordés, ils sont au nombre de quatre :

- > Les relations avec le monde agricole ;
- > L'urbanisme (incluant la question de la récupération des eaux pluviales dans les constructions nouvelles) ;
- > La qualité de l'eau potable distribuée (chlore et calcaire) ;
- > La responsabilisation des citoyens aux « gestes du quotidien » favorables à la préservation de la ressource en eau.

In fine, les avis et observations recueillis vont dans le sens initié via l'élaboration du SAGE. Ils permettent de cerner les attentes des habitants les plus concernés et fournissent quelques pistes intéressantes lorsqu'il s'agira d'entrer dans le concret des prescriptions du document final.

## AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Au moment d'exprimer une appréciation sur le déroulement de cette concertation préalable, il importe de souligner que cette démarche résulte du choix du maître d'ouvrage et donc, en l'espèce, de la volonté des élus ayant la charge des deux syndicats de bassins versants qui se sont associés pour élaborer le SAGE de 6 Vallées.

Le premier élément de cette appréciation consistera donc à **souligner l'engagement de la maîtrise d'ouvrage** et le souci manifesté en permanence, lors de la préparation de la concertation, puis durant son déroulement, d'en respecter les principes fondamentaux, c'est-à-dire de faire en sorte de sensibiliser le plus grand nombre possible des habitants du territoire concerné et d'encourager leur participation active. Cet état d'esprit a grandement facilité les relations que j'ai pu entretenir tout au long de ma mission avec l'équipe en charge de ce processus.

Ce souci de pédagogie et de transparence a sans aucun doute contribué à **la qualité et à l'attrait des documents proposés**. La présentation du contenu et des enjeux du SAGE telle que réalisée sur le site du Smbvas (avec, entre autres, la présence d'une vidéo de bonne facture) ou à l'occasion de la Fête de la Nature permettait une prise de connaissance aisée d'un sujet a priori peu maîtrisé par le grand public.

Le questionnaire proposé sous forme ludique pour recueillir avis et propositions constituait également une bonne incitation à contribuer de façon active à la démarche.

**La diversité des supports** retenus (articles de presse, flyers, réseaux sociaux, site internet, évènements publics) constitue un autre point positif important qui a probablement permis d'atteindre une population elle-même diversifiée. En d'autres termes, **l'obligation de moyens a été parfaitement respectée**. La combinaison en simultané de plusieurs outils mérite un focus particulier. Ainsi, la retransmission sur Facebook Live de la réunion publique du 6 juin, en totalisant 180 vues, a-t-elle conféré à l'évènement un auditoire tout à fait remarquable alors que la présence effective d'habitants du secteur sur les lieux demeurait modeste.

Si l'on considère maintenant les indications à disposition pour apprécier **l'audience globale obtenue par cette concertation préalable**, deux aspects doivent être retenus :

- *Pour la partie mesurable*, c'est-à-dire les statistiques disponibles sur les outils numériques (cf ci-dessus) et la fréquentation des manifestations ouvertes au public (Fête de la Nature et réunion du 6 juin à Sainte-Marie-des-Champs), le résultat amène à penser qu'entre 1 000 et près de 3 000 personnes ont eu une connaissance directe de la démarche, donc de l'existence de l'élaboration d'un SAGE, de ces principaux enjeux et de ses objectifs (chiffre à comparer aux 65 000 habitants de la zone indiquant donc un impact significatif pour ce type de consultation). Bien entendu, il conviendrait de déterminer le niveau des probables doubles comptes pour obtenir une vision « scientifiquement » plus exacte du nombre de personnes touchées.

Le nombre d'observations et d'avis exprimés est, comme souvent, nettement en retrait par rapport à cette première approche : questionnaires remplis et commentaires postés sur le site internet totalisent moins de 130 occurrences. Toutefois, en y ajoutant les pratiques spécifiques aux réseaux sociaux (« like », partages) qui, après tout, correspondent à de nouveaux modes d'expression d'une opinion, ce nombre avoisine les 200.

- *Pour la partie diffuse* : la presse locale (essentiellement l'hebdomadaire « Le courrier cauchois » distribué à 40 000 exemplaires dont une bonne part dans le secteur concerné par le SAGE des 6 Vallées) a rendu compte régulièrement de la concertation (cf annexes ci-dessous). Il est évidemment difficile de mesurer l'impact réel sur le lectorat. Il faut toutefois noter qu'en général ce type de publication s'adresse à un public plus âgé ne pratiquant guère les réseaux sociaux et peu susceptible de se déplacer. A défaut d'une participation active, une partie de cette population aura donc eu au moins accès à des éléments d'information sur la démarche.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et considérant la nature du sujet traité, une **appréciation tout à fait positive** peut être portée sur le déroulement de cette phase de concertation. Cette dernière aura finalement posé des bases solides pour que la poursuite de l'élaboration du SAGE puisse se dérouler dans un contexte d'interactivité avec les habitants du secteur concerné. Ceci suppose de réfléchir aux suites à réserver à la séquence venant de s'achever.

## **RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Comme il vient d'être indiqué, les résultats somme toute encourageants de la concertation peuvent instaurer une dynamique intéressante dans la période s'ouvrant d'ici à l'enquête publique. Les actions exposées ci-après peuvent y contribuer :

- Communiquer dès le tout début du mois de septembre sur les résultats de la concertation (si l'on considère, ce qui est probable, que la période fin juillet – fin août n'est pas propice) ;
- Indiquer précisément comment certaines propositions/observations émises durant la concertation préalable vont être intégrées dans la réflexion puis le document qui sera soumis à enquête publique ;
- Imaginer à l'automne des animations en milieu scolaire mais aussi en utilisant le site du CERT pour le grand public de manière à prolonger l'intérêt autour de la construction du SAGE ;
- Donner un écho particulier, le moment venu, à l'enquête publique, au-delà des prescriptions légales. Il s'agira en effet de la prochaine étape structurée autour de la consultation du public.

D'une manière plus générale, comme cela fut évoqué durant la préparation de la concertation préalable, mettre à profit le listing obtenu de personnes potentiellement intéressées par le sujet pour entretenir un flux d'information, voire proposer des rencontres participatives (ateliers ?).

**Le 22 juillet 2019**

Le garant

Pierre GUINOT-DELERY

## ANNEXES

### *Flyer publié dans le cadre de la concertation préalable*

**QUEL AVENIR POUR L'EAU?**

Vos élus locaux construisent actuellement une feuille de route pour assurer aux générations futures une eau de qualité et des rivières en bon état .

Il s'agit d'un document de planification adapté au territoire et élaboré par les acteurs locaux.

**COMMENT LA PROTÉGER?**

**SAGE**  
DES SIX VALLÉES  
FONTEAINE • STE-GERTRUDE • ARVON • AUSTREBERTHE • SAFFREBEC • ANCOU

**VOUS POUVEZ PARTICIPER !**

**DU 25 MAI AU 22 JUIN**

**RIVIERE MILIEUX AQUATIQUES NATURELS** **INONDATION** **EAU POTABLE** **ASSAINISSEMENT**

02 32 94 00 74 [www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr) SMBVAS

### *Articles de presse*

Gestion de l'eau du pays de Caux

## Les habitants appelés à voter

VILLERS-ECALLES

Depuis 2015, les élus du territoire des Six vallées (secteur d'Yvetot, Rives-en-Seine, Barentin et Duclair) travaillent sur l'élaboration d'un SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Cette feuille de route réglementaire doit permettre d'assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. C'est dans ce cadre qu'est organisée durant un mois, du 25 mai au 22 juin, une concertation publique. Elle concerne 65 communes, soit environ plus de 65 000 personnes. « Notre objectif est de sensibiliser les habitants aux différents enjeux et de leur faire prendre conscience que l'eau est une ressource qu'il faut préserver », explique Sylvain Garand, président de la Commission locale de l'eau.

### Trois enjeux concernés

Pour cela, le public pourra donner son avis sur trois enjeux principaux. Le premier évoque la réservation d'une eau de qualité en réduisant la présence de pesticides et de nitrates.

Le deuxième concerne la protection, la réhabilitation et la valorisation des rivières et des zones humides. Enfin les habitants seront interrogés sur la réduction de la vulnérabilité face aux inondations en améliorant par exemple la gestion des eaux pluviales urbaines et en favorisant l'utilisation des techniques végétales alternatives.



Louise Vieussens, Sylvain Garand et Elena Marques du Centre Eau risque et territoire à Villers-Ecalles

« La concertation prendra la forme d'un vote pour chaque enjeu avec la possibilité pour chacun de donner également des idées », indique de son côté Elena Marques, animatrice du Sage des six vallées.

Pour sensibiliser les habitants au SAGE, deux événements vont être organisés. Tout d'abord, ce sa-

medi 25 mai lors de la fête de la nature à Villers-Ecalles, de 15 heures à 19 heures, au CERT (centre eau risque et territoire) et le jeudi 6 juin à Sainte-Marie-des-Champs.

Pour participer à la concertation : [www.smbvas.fr/concertation-SAGE](http://www.smbvas.fr/concertation-SAGE)

Concertation publique sur l'eau

## Des ateliers pour sensibiliser



Les habitants présents ont été répartis dans trois ateliers différents

### SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS

Dans le cadre de la concertation publique organisée concernant le Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) sur le territoire des Six vallées (secteur d'Yvetot, Rives-en-Seine, Barentin et Duclair) une réunion publique a eu lieu jeudi 6 juin à la salle des Quatre saisons à Sainte-Marie-des-Champs.

Une cinquantaine de personnes ont répondu présent, dont certains élus des communes environnantes, comme Émile Canu (maire d'Yvetot), Gérard Charassier (président du CCYN), Jean Delalandre (maire du Duclair) ou encore Mario

Demazières (maire de Saint-Clair-sur-les-Monts).

### Des maquettes explicatives

Afin de sensibiliser au mieux la population aux problématiques de la gestion de l'eau, le syndicat mixte du Bassin-versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) avait choisi de proposer une approche plus pédagogique avec trois ateliers différents sous forme de thématiques : les risques liés aux inondations, la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.

Pour l'occasion, des maquettes reproduisant par exemple une inondation étaient présentes, ce qui a permis de rendre les explica-

tions plus concrètes et d'engager plus facilement le dialogue.

Facteurs aggravants, solutions à apporter, changement dans l'agriculture... plusieurs sujets ont ainsi été abordés au cours de la soirée.

### Donner son avis

Les habitants du territoire des six vallées ont désormais jusqu'au 22 juin prochain pour participer à la concertation publique. Sur le site du Syndicat (<https://www.smbvas.fr/sage-concertation>), un questionnaire permet à tous de faire des remarques pour améliorer le Sage.



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)